

Trophées 41 Durable : Le conseil départemental remet ses nouveaux trophées aux jeunes, collèges, entreprises et collectivités engagés

Ce jeudi 1^{er} octobre, Philippe Gouet, président du conseil départemental, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Pascal Huguet et Pascal Bioulac, vice-présidents, ainsi qu'Yves Lecuir, conseiller départemental, ont remis les « Trophées 41 Durable », mais également, pour la première fois cette année, les « Trophées des clauses sociales d'insertion » et le « Challenge énergie ». Tous viennent récompenser celles et ceux qui, partout sur notre territoire mais sur des terrains différents, s'engagent, transforment nos modes de vie et inventent le Loir-et-Cher de demain.

Trophées 41 Durable

Depuis 2020 et l'adoption de son Agenda 2030, le département de Loir-et-Cher s'engage à mettre en œuvre et intégrer les Objectifs de développement durable (ODD) en montrant l'exemple dans son fonctionnement mais également au travers des politiques qu'il déploie. Avec l'organisation des Trophées 41 Durable, le département souhaite identifier des acteurs engagés en faveur du développement durable, partager les bonnes pratiques, valoriser l'engagement et faire rayonner les bonnes idées des Loir-et-Chériens. Ouverts aux collectivités loir-et-chériennes ainsi qu'aux jeunes de dix à vingt ans (en groupe ou en individuel), ces trophées sont venus récompenser les actions de dix acteurs du territoire :

- **Catégorie « Production et consommation locales et durables » :**
 - La classe de 2nde Bac Pro Production du lycée horticole de Blois pour son expérimentation d'un dispositif de régulation climatique sur une culture de tomates biologique.
- **Catégorie « Préservation de l'environnement et de la biodiversité » :**
 - La mairie de Cheverny pour la création et l'aménagement d'un poumon vert de 3 hectares ;
 - Le conseil municipal des jeunes de Lamotte-Beuvron pour leur action « Nettoyons la nature » ;
 - Le groupe de jeunes volontaires de Saint-Firmin-des-Prés pour leur chantier nature sur la source du Chamort ;
 - Valentin Pardoën pour ses multiples actions en faveur de la biodiversité et notamment la création d'une mare.
- **Catégorie « Lien social et solidarité » :**
 - La mairie de Naveil pour la création de son potager communal ;
 - La mairie de Landes-le-Gaulois pour la réhabilitation et l'extension de la cantine en restaurant intergénérationnel ;
 - Les éco-délégués du collège Jean-Emond de Vendôme pour leur boutique éco-solidaire « Tri & Troc ».
- **Catégorie « Bien-être, santé et cadre de vie » :**
 - La mairie de Vernou-en-Sologne pour le développement des mobilités douces avec "Vernou vélo".

Plusieurs critères ont été pris en compte par le jury (composé du président du conseil départemental, d'élus et d'agents du département), et notamment la démarche participative et la prise en compte des dix-sept objectifs de développement durable dans chaque projet.



Challenge énergie

Pour la première fois cette année, le conseil départemental a également tenu à récompenser les trois collèges les plus vertueux du territoire à l'occasion du « Challenge énergie ». Ont ainsi été récompensés pour leur réduction de consommation d'électricité durant les vacances scolaires :

- 1^{er} prix : collège Michel-Bégon de Blois ;
- 2^e prix : collège Maurice-Genevoix de Romorantin-Lanthenay ;
- 3^e prix : collège Saint-Exupéry de Contres.

Ces trois collèges se sont vus offrir, en plus d'un trophée, la plantation d'arbres au sein de leur établissement ainsi que l'installation de nichoirs pour favoriser la biodiversité locale.

Trophées des clauses sociales d'insertion

Six trophées ont également été remis à deux donneurs d'ordre, deux entreprises et deux bénéficiaires du dispositif des clauses sociales d'insertion. Ce dernier permet de favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des personnes en difficulté. Objectifs : récompenser l'investissement des acteurs locaux, valoriser les parcours des personnes éloignées de l'emploi, promouvoir le dispositif et favoriser les contacts entre les acteurs et les structures d'insertion.

- **Catégorie « Donneurs d'ordre », pour l'ensemble des opérations confiées :**
 - La commune de Lamotte-Beuvron ;
 - La communauté de communes du Perche et Haut Vendômois.
- **Catégorie « Entreprises », pour le nombre d'heures d'insertion réalisées et la volonté de qualification à travers les contrats d'alternance :**
 - Guèble, spécialisée dans la rénovation et la réhabilitation de bâtiments historiques ;
 - Lejeune, spécialisée dans les travaux de couverture, charpente et zinguerie.
- **Catégorie « Bénéficiaires », pour leur parcours exemplaire :**
 - Monsieur Abdelmoullah Adam Amar ;
 - Monsieur Anke Gauthier.

« Depuis 2023, le département récompense les porteurs de projets en faveur de la biodiversité. Cette année, ces trophées sont élargis à deux nouveaux champs d'actions et incluent désormais les clauses sociales d'insertion et l'énergie. Ces prix mettent à l'honneur celles et ceux qui s'engagent aux quatre coins de notre département. Ils valorisent les initiatives de celles et ceux qui font évoluer nos modes de vie face aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux, et préparent l'avenir du Loir-et-Cher », a tenu à souligner Philippe Gouet, président du conseil départemental.